

## ▼ Ca se passe... p 2 à 4

[Mémoire](#)  
[Fibre](#)  
[Travaux](#)  
[Vence](#)  
[Chemin](#)

## ▼ Info Métro p 4 et 5

[Chemins](#)  
[Radars](#)  
[Eau](#)

## ▼ Dossier p 6 et 7

[Déchets](#)

## ▼ Entre nous p 8

[Piscine](#)  
[Hiver](#)  
[Pomme](#)

## ▼ Vie municipale p 11 à 12

[École](#)  
[PLUI](#)  
[Assainissement](#)  
[Ruches](#)  
[Chenilles](#)  
[Etat civil](#)  
[Infos pratiques](#)

## Edito



Le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) actuellement élaboré par la Métropole en concertation avec différents partenaires (Etat, communes) entame sa phase finale puisqu'il sera approuvé en 2019. Dans le cadre de la construction de cet important document qui présidera au développement des communes de la Métropole, figure notamment une carte des aléas (risques naturels). Cette carte et son règlement ont été transmis à la mairie et sont consultables par les habitants.

Parmi les travaux évoqués dans les bulletins précédents, la construction du nœud de raccordement optique (NRO) a déjà fait l'objet d'un article dans la presse locale. Il est à présent construit, adossé à la salle polyvalente et il représente un maillon important de cette chaîne qui nous permettra de bénéficier de la fibre à partir de 2020. Mais il faudra encore un peu de patience car le Très Haut Débit (THD) sera déployé progressivement sur la commune. A cet égard il sera nécessaire que les habitations et leurs foyers soient clairement identifiés, nous avons d'ailleurs déjà abordé ce sujet dans le bulletin n°15.

Toujours dans le domaine des nouvelles réalisations un projet attendu depuis plusieurs années par les sportifs de la commune voit enfin sa concrétisation avec la réalisation d'un terrain multisports. Il sera mis à la disposition des usagers dès novembre et sera placé, pour la gestion de son utilisation, sous la responsabilité des associations sportives.

J'attire enfin votre attention sur trois dates qui arriveront très vite : la dépollution de la Vence le samedi 13 octobre, la "Fête de la pomme" dimanche 14 octobre et le 11 novembre commémoration de l'armistice de la guerre 14 - 18 et l'exposition participative qui lui est consacrée.

**Pierre Faure**  
Maire de Quaix-en-Chartreuse

## A 18 ans il entretient le devoir de mémoire des combattants de 14 - 18



### EXPOSITION PARTICIPATIVE POUR LE CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE (1914 - 1918)

Du 10 au 25 novembre  
à  
QUAIX-en-CHARTREUSE  
Salle du conseil municipal

- Seront présentés des objets, des témoignages, des images, une maquette
- Exposition participative : Si vous avez des objets, photos ou témoignages relatant cette période, vous pouvez les prêter
- Pour toute information contacter le 07 81 76 90 27 ou par mail : jaurelien38@gmail.com



Les élus ont été sollicités juste avant l'été par un jeune de la commune qui nous a fait part de son projet d'exposition participative temporaire sur les soldats de Quaix engagés dans le conflit de 14 - 18. Cette démarche qui intervient au moment de la commémoration du centenaire de l'armistice de la 1ère guerre mondiale ne pouvait que retenir notre adhésion. Ainsi la mairie est partenaire d'Aurélien Jussot, étudiant en histoire, pour la réalisation de cette exposition.

Mais vous aussi vous pouvez apporter une part active à ce projet car, si Aurélien dispose déjà d'objets, photos, et "récits témoins" ayant appartenu aux soldats engagés dans cette guerre, il a besoin de vous pour donner plus de corps à cette présentation. C'est ainsi qu'est née l'idée de cette exposition temporaire participative relatant ce sombre et meurtrier conflit.

Très pratiquement l'exposition se déroulera du **10 au 25 novembre** prochain dans la salle du conseil municipal de la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

La collecte des objets que vous voudrez bien nous confier commencera dès le **19 octobre de 17 à 19 heures** tous les vendredis, en mairie. Aurélien remettra, pour chaque objet, photo ou écrit déposé, une fiche attestant de votre propriété. Vous pourrez récupérer votre bien dès la fin du mois de novembre.

Cette initiative est intéressante à plusieurs titres, elle participe à l'entretien du devoir de mémoire, c'est un jeune habitant concerné par l'histoire de ses aînés qui en est l'auteur inspiré et elle fait appel à l'ensemble de la population pour sa réalisation.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans nos pages (BM n° 15), le centenaire de la fin de la guerre 1914 - 1918, sera, au plan local, l'occasion de la sortie d'un ouvrage intitulé "A nos poilus" - Hommage aux 421 poilus de Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse et Saint-Egrève. Et comme chaque année une commémoration se déroulera au monument aux morts au cimetière de Quaix le 11 novembre à 11 h 45.

**Pour l'occasion les élèves de la classe de CE1, CM1 et CM2 de l'école** de Quaix écriront des poèmes qui seront exposés en mairie et, le 11 novembre, lors de la commémoration au monument aux morts, ils chanteront la Marseillaise et une ou deux chansons sur la paix.

## 21<sup>ème</sup> Fête de la pomme

N'oubliez pas que le dimanche 14 octobre aura lieu au centre bourg la 21<sup>ème</sup> "Fête de la pomme" organisée par l'association du Verger conservatoire".

Ce sera l'occasion de goûter le jus de pommes directement sorti du pressoir et de faire des emplettes auprès des commerçants et de nos associations locales toujours fidèles à cette manifestation. Vous pourrez aussi participer au repas du "Sou des écoles" (sur réservation), qui a aussi organisé des ballades à dos d'âne pour les enfants.



## Les travaux : c'est parti

Cela faisait longtemps que l'on souhaitait vous annoncer cette bonne nouvelle : les travaux du terrain de sport vont débuter incessamment pour leur première phase, à savoir le terrain multisports et l'aménagement du parking.

Ce terrain multisports va modifier la géographie du site actuel puisqu'il est construit sur une partie du terrain de foot le long du sentier de liaison avec Proveysieux.

Ce terrain prévoit la pratique de plusieurs disciplines sportives (volley, basket, foot) tout en privilégiant le tennis. Il va répondre ainsi aux besoins et souhaits des associations sportives de Quaix avec lesquelles les élus en charge de ce dossier ont travaillé en concertation.

Sur la partie restante du terrain de foot, des nouvelles cages (buts) seront installées pour satisfaire l'activité sur terrain naturel.

Les travaux d'installation du terrain multisports se dérouleront en ce mois d'octobre et il sera praticable dans le courant du mois de novembre prochain. Dans un deuxième temps, l'ancien terrain de tennis sera aménagé et permettra l'extension du vestiaire, ce projet sera mis en œuvre en 2019.

➤ **NRO** (Noeud de raccordement optique) : Le petit local servant d'accueil au dispositif qui permettra le déploiement de la fibre sur notre commune est en cours de construction. Adossé à la salle polyvalente dans la butte, il ne devrait pas trop modifier le paysage puisque une partie de la végétation en place sera maintenue et une "replantation" est prévue. Fin des travaux dans la deuxième quinzaine d'octobre.

➤ **Pont Dormie** : Comme ce dossier n'est pas éligible à subvention, la commune va prendre en charge le coût des travaux concernant la réfection du pont. En effet il est fragilisé par une fissure importante sous la voûte. Une consultation est en cours et, dès le choix du prestataire et en fonction des conditions météo, les travaux seront engagés, vraisemblablement au printemps 2019.

➤ Pour **le mur de soutènement du jardin de la cure**, les demandes de subventions sont en cours et nous espérons que les travaux pourront démarrer tout début 2019. La nouvelle implantation de ce mur en retrait de la route permettra de créer un chemin piéton hors voirie actuelle. Une fois ces travaux réalisés, le jardin sera de nouveau rendu aux activités des diverses associations.

## Fibre : rappel important pour l'identification de votre adresse

Nous en parlions dans le dernier bulletin municipal mais il nous semble nécessaire de rappeler que les opérateurs chargés du raccordement de la fibre jusqu'à votre domicile doivent disposer d'éléments de localisation très précis pour vous fournir ce service.

En effet lors de la distribution du Bulletin municipal les élus ont constaté certaines anomalies comme des noms ou des numéros de rues qui ne sont pas indiqués sur les boîtes aux lettres ou sur les accès aux maisons. Il arrive aussi que des boîtes aux lettres ne correspondent pas au lieu d'habitation. Donc, si vous souhaitez à l'avenir demander le raccordement à la fibre, **rendez votre foyer identifiable**.

Les services de la mairie pourront vous renseigner à ce sujet.



## La dépollution de la Vence en exemple

Dès ce printemps, sans attendre le démarrage de la deuxième campagne de dépollution, les partenaires qui se sont associés à la démarche de Mickaël Chauvin pour la dépollution de la Vence ont pris la décision de faire de cette opération un exemple pédagogique.

Ainsi un photographe et un vidéaste professionnels ont été choisis pour réaliser, d'une part une exposition itinérante (photos et textes), d'autre part un film financé par notre nouveau partenaire : la LPO (Ligue de protection des oiseaux). Ce film sera intégré dans un projet plus important concernant la protection de l'environnement.

Ces supports d'information vont ainsi permettre de diffuser auprès d'un public le plus large possible l'exemplarité de cette action. Il faut savoir qu'aujourd'hui elle rassemble près d'une dizaine de partenaires institutionnels, privé, associatifs, auxquels s'associent les bénévoles. Ces bénévoles, qu'ils soient de la commune de



Quaix ou de bien plus loin ont eu un rôle très important car sans eux les campagnes de ramassage n'auraient pu avoir lieu. Notez que la prochaine campagne de ramassage aura lieu samedi 13 octobre prochain, le rendez-vous est fixé au Pont de Vence à 8 h 30, prévoir un pique-nique.

L'équipe qui travaille dans le lit de la Vence est déjà intervenue début septembre et a constaté que si les crues de l'automne et du printemps ont déjà emporté certaines épaves en aval, d'autres carcasses et déchets ont été mis au jour. D'emblée, on peut dire que la "récolte" de 2018 sera équivalente voire supérieure à celle de 2017 (plus de 5 tonnes de déchets) !

## Chemin du Néron et route de la croix de Chorres aménagés pour l'écoulement de l'eau



Photo prise hiver 2017/2018



Les services de la Métropole sont intervenus sur le chemin du Néron et la route de la Croix de Chorres pour créer les aménagements nécessaires pour éviter les débordements.

Deux "busages" ont été réalisés, ils permettent ainsi d'endiguer les forts débits et d'assurer une gestion efficace de l'eau.



## Les radars pédagogiques : nous allons encore trop vite



La démarche "Métropole apaisée" visant la réduction de la vitesse de circulation des véhicules à 30 km/h dans les pôles de vie du territoire métropolitain a été appliquée à Quaix il y a un peu plus d'un an. Des radars pédagogiques ont alors été installées aux deux entrées du centre bourg.

On ne peut pas ne pas les voir car ils clignotent visiblement beaucoup en rouge et un peu en vert lorsque l'on arrive au village nous rappelant que la vitesse c'est 30 km/h et pas un de plus. Pourtant, nous sommes peu nombreux à nous conformer à cette indication.

Une évaluation des données de ces radars nous est parvenue et force est de constater que la vitesse est encore trop importante. Certes, lorsque nous voyons les chiffres s'afficher en rouge à notre arrivée nous avons tendance à lever le pied de l'accélérateur mais ce n'est pas assez. En effet, on s'aperçoit que la moitié des véhicules entrant dans le centre bourg à 32 km/h en sort à 38 km/h. Que s'est-il passé entre temps alors que l'on traverse une zone où la vie scolaire est très présente, où les habitations sont plus denses, où une bande piétonne longe la route, et où des rétrécissements de la route sont bien marqués ?

L'élément important qui ressort de cette évaluation montre que, selon la répartition par tranche de vitesse, moins de quatre automobilistes sur dix respectent la vitesse maximale autorisée, même si l'excès constaté reste faible. Alors, que les automobilistes soient de Quaix ou d'ailleurs (comme ceux qui transitent par Quaix pour éviter les bouchons grenoblois) ils doivent réduire encore un peu leur vitesse.

## Les tarifs de l'eau en baisse \*



Entre 2015 et 2018 la commune de Quaix en Chartreuse a bénéficié d'une diminution du prix du service d'eau potable qui est passé de 3,30 €/m<sup>3</sup> à 2,66 €/m<sup>3</sup> (- 0,65 €/m<sup>3</sup>), tandis que la moyenne de l'agglomération a augmenté de 1,25 €/m<sup>3</sup> à 1,29 €/m<sup>3</sup> (+ 0,04 €/m<sup>3</sup>) (sur la base d'une consommation de 120m<sup>3</sup>).

Cette baisse du coût du service d'eau se traduit in fine à Quaix-en-Chartreuse par une baisse de 81,81 € pour une facture TTC (toujours sur la base d'une consommation de 120m<sup>3</sup>), soit -17% en trois ans.

### Comment cela s'explique-t-il ?

Par la prise de compétence de l'eau potable par la Métropole qui implique la nécessité d'une convergence tarifaire. En effet, dans le cadre d'une gestion intercommunale de l'eau, le principe d'égalité de l'usager devant le service public implique une obligation de convergence. Le délai jurisprudentiel est de 10 ans après la prise de compétence, soit une échéance à 2025.

La diminution du tarif de Quaix-en-Chartreuse devrait donc se poursuivre à mesure que la Métropole prolongera son engagement vers l'atteinte du tarif unique, dont la cible sera connue lors des conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Métropole (deuxième semestre 2019).

\* Source : Grenoble Alpes Métropole

# DÉCHETS ÉLIMINATION RECYCLAGE DÉCHETS ÉLIMINATION RECYCLAGE

**P**as un bulletin municipal où il n'est question de déchets. En effet bien que de nombreux dispositifs soient en place, ces comportements vont d'ailleurs conduire à la mise en place d'une police de l'environnement. Donc faisons un point très précis, un récapitulatif de ce qu'il faut connaître en matière d'élimination ou de recyclage. Des initiatives locales viennent offrir un service de recyclage supplémentaire.

## Les déchetteries

21 déchetteries réparties sur l'ensemble du territoire métropolitains sont à la disposition des habitants.

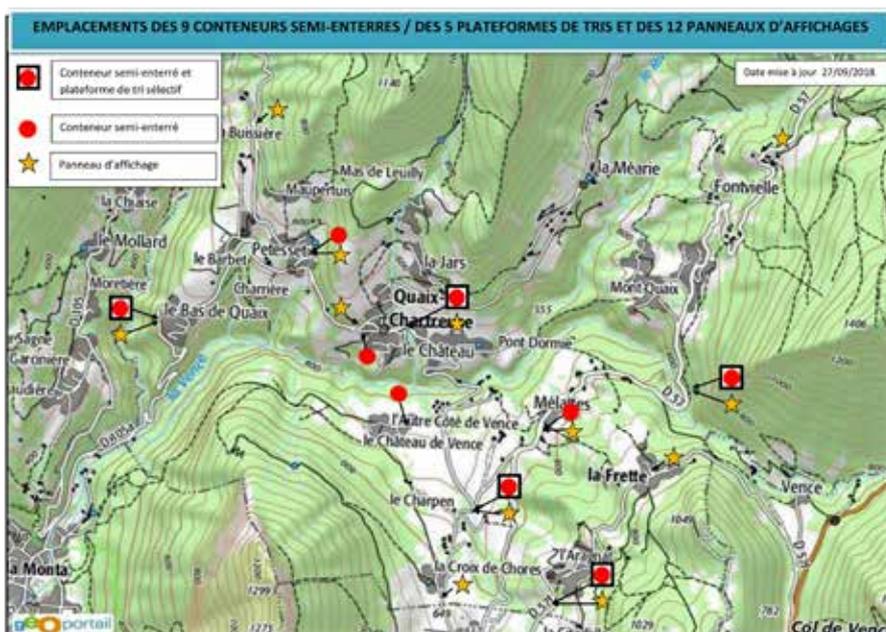
Pour connaître leurs particularités (les déchets acceptés, les heures d'ouverture, etc.) Grenoble Alpes Métropole a développé sur son site un moteur de recherche très bien fait qui vous permettra de trouver la (ou les) déchetterie(s) <https://www.lametro.fr/271-je-cherche-une-dechetterie.htm#formDechetterie> qui correspond(ent) à votre attente. Essayez, vous verrez c'est facile et surtout très utile...

Petite précision : lorsque vous vous rendez dans une déchetterie de la Métropole n'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile car des contrôles ponctuels peuvent avoir lieu puisque ces déchetteries sont réservées aux seuls habitants de la Métropole.

## Les bacs de tri sélectif

**L**es bacs de tri sélectif (ordures ménagères, cartons papiers, verres) ont été installés dans notre commune depuis maintenant quelques années. Même si l'on peut constater quelques dysfonctionnements (bacs qui ne seraient pas vidés aussi souvent que nécessaire), dans l'ensemble les habitants en ont intégré l'utilité dans leur vie quotidienne.

Toutefois certains d'entre nous, peu scrupuleux, déposent tout et n'importe quoi à côté des bacs ou en pleine nature offrant ainsi un spectacle peu réjouissant de notre paysage. Cela va du matelas à la télévision en passant par le carton que l'on aura eu la flemme de découper en morceaux.



## Le broyeur toujours à l'oeuvre

Si les bacs à compost présentent un avantage certain pour le recyclage de nos déchets verts ils sont parfois sous dimensionnés lorsque nous faisons des travaux plus importants de taille ou d'élagage. Donc, en 2016 un broyeur, partagé avec 5 communes limitrophes, a été mis à la disposition des habitants. Les élus de la commune de Quaix ont été, à cet égard, particulièrement actifs auprès des élus et agents de la Métropole pour que ce broyeur devienne une réalité.

Il faut dire aujourd'hui que le constat est particulièrement positif et que les habitants de notre commune restent des utilisateurs très assidus du broyeur et délaissent le brûlage. Tant mieux, car n'oublions pas que notre département est classé à risque pour les incendies et que la qualité de l'air demeure toujours un sujet très sensible.

# DÉCHETS ÉLIMINATION RECYCLAGE DÉCHETS ÉLIMINATION RECYCLAGE

nt mis en place pour nous permettre d'évacuer ce qui nous encombre, certains d'entre nous continuent leurs  
ent et des déchets.

u de recyclage de nos déchets. Si les déchets sont de compétence Métropolitaine n'oublions pas que des ini-

## ■ A Quaix des initiatives qui fonctionnent

➤ **La Share box**, proposée par les responsables de l'association O'Bavard@ge, cette initiative très intéressante a de suite été soutenue par la mairie. Le bilan aujourd'hui pourrait être positif si la Share box était utilisée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un lieu où l'on peut faire des dons d'objets peu volumineux, en bon état de fonctionnement, propres. Bref des objets réutilisables.

Car il faut vraiment garder en tête que la Share box n'est pas une déchetterie.

➤ **La liste Yahoo group** est aussi là pour nous permettre des échanges de service mais aussi d'objets. Bref c'est devenu un moyen de recycler, donner une deuxième vie à ce que nous ne voulons plus. On poste son message, on encombre aucun espace et la personne intéressée prend en charge cette offre. Difficile de faire plus simple .

➤ **La dépollution de la Vence.**

Toujours dans le domaine des initiatives individuelles il faut compter avec celle concernant la dépollution de la Vence. Là, nous avons affaire à du lourd (au sens propre), avec en majorité des déchets de véhicules jetés dans le lit de la Vence il y a des dizaines d'années et bien souvent enfouis dans les sédiments... Mais vous connaissez déjà cette opération qui voit son prolongement cette année avec une nouvelle campagne de dépollution et qui fera l'objet d'une exposition et d'un film pédagogiques.

## ■ Une expérience éphémère pour le recyclage des vêtements et des chaussures

Vous l'avez peut-être vu, Quaix fera l'objet d'un test pendant un mois et demi avec l'installation d'un container de récupération des textiles et chaussures.

Installé sur le parking à proximité des bacs de tri sélectif à l'entrée du village. Il ne fera pas concurrence à la "share box" puisque les habitants auront le choix de déposer leurs vêtements ou chaussures là où ils le souhaitent et en fonction de la "fraicheur" de ce qu'il déposent. A nouveau, ces deux dispositifs offrent une deuxième vie à ce dont nous souhaitons nous débarrasser.

## ■ Les moyens personnels

Et n'oublions pas pour les épluchures ou les petits déchets verts que nous avons les bacs à compost et, pourquoi pas les poules qui, très sérieusement, peuvent être de véritables alliées pour les déchets de cuisine. En plus, elles sont sympas, elles nous remboursent en œufs.

## ■ Une police de l'environnement et des déchets pour bientôt ?

Vous le voyez à la fin de ce dossier, il faut reconnaître que tout, ou presque (certaines offres demeurent perfectibles), est fait pour prendre en charge convenablement tout ce qui encombre nos poubelles, nos garages, nos armoires, greniers, etc. Et pourtant les incivilités continuent.

Par les agissements d'une minorité inconséquente et irrespectueuse de l'environnement, les pouvoirs publics ont donc décidé de créer une police de l'environnement et des déchets.

Difficile d'imaginer que seule la répression devienne le remède aux maux des comportements délictueux.

## Piscine intercommunale

Les maires du SIVOM\* du Néron ont tout récemment donné le premier coup de pioche (plus exactement de pelle) qui lance le démarrage des travaux de la future piscine intercommunale à Saint-Egrève.

Cet équipement attendu depuis de longues années devrait pouvoir ouvrir ses portes dès l'été 2020. Cette piscine remplacera la piscine "tournesol" de Saint Martin-le-Vinoux devenue vétuste et très onéreuse à l'entretien et la piscine d'été des Mails à Saint-Egrève. Ces deux piscines seront alors définitivement fermées.

Cette nouvelle piscine située à proximité du lac de Fiancéy sur la route de Grenoble sera composée :

- d'une halle comprenant un bassin sportif de 375 m<sup>2</sup> et un bassin ludique de 123,5 m<sup>2</sup>, avec une patinoire.
- de vestiaires attenants, ainsi que des locaux administratifs, locaux de rangements, locaux techniques...
- d'un bassin extérieur de 290 m<sup>2</sup>
- d'une aire de jeux extérieurs de 60 m<sup>2</sup>.

L'investissement qui s'élève à 9.6 M€ HT profitera à plusieurs générations et à l'ensemble de notre bassin de vie, voire au-delà.

Comme pour la tarification des piscines actuelles, il sera très vraisemblablement mis en place des tarifs différenciés pour les habitants du bassin de vie du SIVOM et les extérieurs.

\* Fontanil-Cornillon, Mont-Saint-Martin, Proveyzieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève et Saint-Martin-le-Vinoux



## Équipements et conseils pratiques pour l'hiver

Après avoir profité d'un été indien très généreux en soleil, l'hiver semble encore loin. Cependant il n'est jamais trop tôt pour rappeler que pendant la période hivernale nous sommes encore confrontés à des chutes de neige parfois importantes. Dans cette perspective il est bon de rappeler que les pneus adaptés à la situation climatique restent fortement préconisés si vous souhaitez utiliser votre véhicule.

L'hiver dernier, pour le déneigement, nous avons fait appel à deux sous-traitants dont le travail nous a permis de rejoindre la vallée dans des conditions très acceptables. Pour mémoire, les chemins communaux non classés doivent, quant à eux, être dégagés par les riverains.

Nous devons insister également sur le fait que dans la mesure du possible vous devez stationner votre véhicule de façon à ce qu'il n'empêche pas le passage de la lame. Les opérations de déneigement doivent pouvoir rester aisées pour que tout le monde puisse en bénéficier le plus rapidement possible.

## Bibliothèque : changement d'horaires



La bibliothèque municipale située derrière l'école au premier étage du bâtiment de la cantine est publique. Elle vous accueille librement et gratuitement. Vous trouverez aussi bien des livres, des magazines, des bandes-dessinées, etc. pour les adultes et les enfants.

Cette année l'équipe de bénévoles vous recevra avec de nouveaux horaires :

**le lundi de 16 h 30 à 18 h et le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30**

## L'école

Ce lundi 3 septembre 2018, l'heure de la rentrée avait sonné... elle invitait petits et plus grands à une nouvelle année pleine de découvertes et d'apprentissage, de rencontres et de loisirs, de projets partagés.

Ce sont donc 80 élèves qui ont repris le chemin de l'école de Quaix, après deux mois de repos et de détente.

Chaque rentrée scolaire est pour nos enfants et leurs parents un évènement particulièrement important et apporte ordinairement un certain nombre de changements.

Comme nous l'avons évoqué dans un précédent Bulletin municipal cette rentrée est marquée par le retour à la semaine de quatre jours et la mise en place de nouveaux horaires.

La semaine scolaire, pour les élèves de la maternelle et de l'école élémentaire, est donc organisée sur les quatre journées du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30-11h30 et 13h30-16h30.

Les vacances ont été mises à profit pour structurer les services municipaux, répondant à un besoin de réorganisation de l'administration communale.

Découvrez les visages et les fonctions des agents municipaux qui participent, aux côtés des enseignantes, au bon fonctionnement de la vie scolaire (par ordre alphabétique).



Jackie Alfonséa, adjoint technique, accompagne les enfants dans le bus le soir et s'en occupe durant la garderie du matin et du soir. Elle effectue la mise en place de la cantine et réchauffe les plats pour les deux services. Elle procède à l'entretien des locaux de la cantine et de l'école maternelle chaque jour.

Cathy Bernard, adjoint technique, s'occupe des enfants durant la garderie du soir et les accompagne dans le bus, participe au premier service de la cantine et assure la propreté des locaux de la mairie, de la bibliothèque ainsi que de la crèche.



Brigitte Curri, ATSEM\*, accompagne les enfants le matin dans le bus et seconde la professeure des écoles Denise Texeira dans sa classe pour s'occuper des grandes sections. Elle effectue aussi le service à la cantine au second service.

Stéphanie Roibet, adjoint technique, accompagne les enfants le matin dans le bus, s'occupe des élèves durant la garderie du soir, effectue le second service à la cantine, assure la propreté des locaux de l'école primaire, la salle polyvalente et la cure.



Véronique Rodriguez, ATSEM\*, seconde la professeure des écoles Christelle Henry dans sa classe pour s'occuper des maternelles, elle participe aussi au premier service à la cantine et s'occupe des enfants à la garderie du soir.

\* ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

## PLUI - La carte des aléas et son règlement

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI et de l'instruction des demandes d'urbanisme une évolution de la prise en compte des risques naturels en Isère est en cours.

En effet, à la demande du Préfet de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole a fait réaliser des nouvelles cartes qui recensent les nouveaux zonages d'aléas. Ces zonages s'inscriront dans le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Ce travail résulte d'un partenariat avec les services de l'Etat.

Les cartes établies prennent donc en compte les évolutions des doctrines de l'Etat et le travail d'harmonisation des aléas entre les différentes communes.

La dernière version (V 3 d'avril 2018) reçue en mairie détermine donc les prescriptions qui s'appliquent aux différentes zones sur notre commune et s'imposent en terme d'autorisation du droit des sols.

Comme chaque citoyen possède le droit à l'information sur les risques auxquels il est soumis, qu'ils soient naturels ou technologiques, ces documents (cartes et règlement) sont consultables en Mairie.

Compte tenu de la situation de certaines habitations, la Commune a d'ores et déjà lancé des études qui détermineront plus finement ces risques et éventuellement les travaux de protections à réaliser. (En illustration, la légende de la carte des aléas).



## L'assainissement non collectif et eaux pluviales

L'assainissement a pour objectif la préservation de l'environnement, de la ressource en eau, de la faune et la flore de nos rivières. De fait, que ce soit pour la vente d'une maison existante ou d'un terrain constructible, des règles s'appliquent. Il est donc important, avant toute démarche de transaction, de bien s'assurer auprès du service assainissement de Grenoble Alpes Métropole, que l'assainissement non collectif est conforme (pour une maison existante) ou réalisable (pour un projet de construction).

Donc, dans le cadre de la vente d'une maison, il faut savoir qu'un "diagnostic assainissement" de moins de 3 ans doit être réalisé. Pour toute information contactez Arnaud Bertrand (SPANC) au 04 76 59 40 47.

Pour le dépôt d'un permis de construire le pétitionnaire doit contacter le service d'assainissement de la Métro, pour s'assurer de la faisabilité de l'assainissement dans la parcelle concernée. Pour cela, il faut utiliser le formulaire téléchargeable sur le site de la Métropole « Assainissement non collectif ». Les renseignements demandés dans ce document permettront au SPANC\* de donner un avis technique sur la conception et l'implantation de votre projet d'assainissement. Ce document devra impérativement être joint au dossier de demande de permis de construire.

Pour les eaux pluviales les règles vont changer prochainement, même en zone blanche de la carte des aléas, il faudra infiltrer les 15 premiers ml. soit par une toiture végétalisée, soit par un stockage avec infiltration à débit contrôlé, soit par un stockage avec évaporation.

\* SPANC : Service public d'assainissement non collectif

## Déclaration des ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,



Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contacter le service d'assistance aux déclarants :

Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches **à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018**.

## Les chenilles processionnaires, prenons les devants



Les chenilles processionnaires sont bien présentes à Quaix-en-Chartreuse, il suffit de lever la tête pour voir à certains endroits les gros cocons blancs qui abritent ces indésirables.

Même si leurs prédateurs naturels que sont les oiseaux font leur office cela ne suffit pas et il est nécessaire de se prémunir très en amont de la descente en file indienne de ces chenilles, c'est à dire dès maintenant. En fonction des conditions climatiques elles vont en effet quitter leur cocon douillet plus ou moins tôt durant le printemps. Mais dès que nous les verrons il sera trop tard !

On sait déjà que ces petites bestioles ont un instinct de défense très au point et que leurs poils urticants (volatiles) peuvent causer de grands désagréments même sans contact direct avec la chenille.

Il existe des procédés efficaces qui permettent d'empêcher les chenilles d'atteindre le sol et ces pièges durent plusieurs années.

Lors d'un reportage télévisé il a même été question de la recrudescence de ces insectes due au réchauffement climatique. Les choses ne vont donc pas s'améliorer dans les années à venir.

## Recensement militaire

Tout jeune français à partir de 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée de défense et de citoyenneté (JDC). Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et le livret de famille.

Un jeune titulaire d'une carte d'invalidité à 80% minimum peut demander à être exempté de la JDC en fournissant dès le recensement une photocopie de sa carte. Un jeune atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante peut également demander à être exempté de la JDC dès le recensement. Un certificat médical lui sera demandé ultérieurement lors de l'examen de sa demande.

Pour en savoir plus, c'est à dire connaître les conditions et le déroulement de cette journée de défense : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

## Informations pratiques

### NOUS JOINDRE



#### ■ Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

Fax : 04 76 56 82 20

E-mail : [mairie@quaix-en-chartreuse.fr](mailto:mairie@quaix-en-chartreuse.fr) ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

#### ■ Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 76 56 40 07

E-mail : [administration@quaix-en-chartreuse.fr](mailto:administration@quaix-en-chartreuse.fr)

■ **Les services techniques** (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : [st@quaix-en-chartreuse.fr](mailto:st@quaix-en-chartreuse.fr)

Pensez-y, beaucoup  
d'informations pratiques sont  
disponibles en ligne sur notre site :

[www.quaix-en-chartreuse.fr](http://www.quaix-en-chartreuse.fr)

### NOUS RENCONTRER

#### ■ Les permanences des élus

- > Pierre Faure, maire
- > Jean-Luc Poulet, chargé des affaires scolaires
- > Marie-Christine Viance-Dumolard, chargée de la communication et de la vie publique
- > Yves Thévenin, chargé des services techniques

vous reçoivent sur rendez-vous.

#### RENCONTRER LE DÉPUTÉ DE LA 5<sup>ème</sup> CIRCONSCRIPTION

Permanences de Catherine Kamowsky

1, rue Conrad Killian - 38950 - Saint-Martin-le-Vinoux

Tel : 04 76 94 28 25

Uniquement sur rendez-vous et sachant que la question ou le dossier à traiter doit être transmis au préalable.

#### ■ Les permanences du secrétariat

lundi de 13 h 30 à 17 h 00

mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

#### A NOTER

Tous les dimanches matins de  
7 h 30 à 12 h 00

marché à Quaix

On y peut acheter du pain, des  
pâtisseries, des primeurs, des pro-  
duits laitiers, de la viande...